

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 08 mars à 19H00, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 2 mars 2023

Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Frédérique GRANET, Dimitri NIOSSOBANTOU, Pascal BUSSIÈRE, Julien MORIN, Delphine GABOUTY, Bénédicte MARCOUL-SOULIE

Étaient absents représentés :

Laurent LAFAYE À Catherine GOUDOUD
Martine LEPETIT À Gilbert ROUSSEAU
Jean-Jacques MORLAY À Gaston CHASSAIN
Marie-José ROBERT À Marie-Claude BODEN
Blanche ROUX À Bénédicte MARCOUL-SOULIE
Magali BOISSONNEAU À Alain GERBAUD
Céline DUPUY-LEGRAND À Nicolas BALOT
Chantal BOUTHINAUD À Pascal BUSSIÈRE

Étaient absents excusés :

Laure ROUBERTIE

Secrétaire de séance : Madame Bénédicte MARCOUL-SOULIE

N°2023/D/023 - **Objet** : **Choix du candidat ALSH**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'une procédure de Concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse pour la reconstruction de l'ALSH des « Bruges », à Feytiat, a été lancée le 4 février 2022, en application des articles L2125-1, R2162-16 à R2162-21.

Le jury de concours, en séance du 11 janvier 2023, a proposé comme lauréat « le cabinet SPIRALE Nicolas Balmy », mandataire du groupement dont les membres sont :

- Maitrys, Larbre Ingenierie, Cité 4, Cabrol Betoulle, Regards Croisés, Alhyange Acoustique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER le choix du candidat « le cabinet SPIRALE Nicolas Balmy », domicilié 11 rue des Tanneries à Limoges, mandataire du groupement Maitrys, Larbre Ingénierie,

Cité 4, Cabrol Betoulle, Regards Croisés, Alhyange Acoustique, pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet.

Le forfait provisoire concernant la rémunération de base relève d'une négociation et d'une mise au point du contrat, il se présente de la façon suivante :

Forfait provisoire pour la rémunération de base 248 400 € HT soit 9.2% du montant des travaux de 2.7 millions d'euros avec un taux de TVA à 20%

- Mission OPC (Ordonnancement, Pilotage, et Coordination) : 27 000 € HT avec un taux de TVA à 20%
- Missions complémentaires 1 : Mission de démolition (Établissement et gestion du permis de démolir, suivi des démolitions) : 500,00 € HT avec un taux de TVA à 20% soit 600,00 € TTC
- Missions complémentaires 2 : Étude d'approvisionnement énergétique : 1 500,00 € HT avec un taux de TVA à 20% soit 1 800,00 € TTC
- Missions complémentaires 3 : faisabilité/opportunité/dimensionnement et maîtrise d'œuvre du photovoltaïque (Y compris EXE) : 6 210,00 € HT avec un taux de TVA à 20% soit 7 452,00 € TTC
- Option mission complémentaire 4 : Analyse du cycle de vie : 5 140,00 € HT avec un taux de TVA à 20% soit 6 168,00 € TTC.

- D'AUTORISER le Maire à signer le contrat avec le cabinet SPIRALE Nicolas Balmy.

- D'AUTORISER le Maire à lancer la consultation relative aux marchés de travaux et l'autoriser à signer les marchés correspondant avec les prestataires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En mairie le 08 mars

Le Maire,

Gaston CHASSAIN.

